



Département du VAL D'OISE

Canton de FOSSES

Commune de CHAUMONTEL

ARRETE DU MAIRE

N° Perso-2019/123

REGIE DE RECETTES « CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE ET MATERNELLE » NOMINATION DES MANDATAIRES

Le Maire de Chaumontel,

Vu l'arrêté n° 363 du 19/06/1992 constitutif de la régie, modifié par les arrêtés n° 2800 du 13/12/2005, n° 3270 du 11/09/2008, n° perso-521 du 07/09/2009, n° perso-633 du 26/11/2010, n° perso-075 du 19/03/2019 et n° perso-2019/107b du 19/12/2019 ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 28/10/2019 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 09/01/2020

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 09/01/2020

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Mesdames ALBARELLO Catherine, CHAMPAGNE Brigitte, GAUTHEROT Muriel, SARKOUKOU Zohra ou THOMAS Isabelle sont nommées mandataires de la régie recettes « Centre de loisirs primaire et maternelle », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes du centre de loisirs primaire et maternelle, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 – Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 – Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 en vigueur des règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités et de leurs établissements publics.

FAIT à Chaumontel, le 19 décembre 2019.

Le Maire,



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 07/01/2020
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel

Le Régisseur Titulaire, Vu et accepté
« Vu et accepté »

Les Mandataires,
« Vu et accepté »

Le Mandataire suppléant,
« Vu et accepté »

[Signatures of the Regisseur Titulaire and Mandataires]

[Signature of the Mandataire suppléant]